



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

ONG Réexamen de l'accréditation ICH-08 Rapport – Formulaire

RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCRÉDITÉE À DES FINS CONSULTATIVES AUPRÈS DU COMITÉ CONCERNANT SA CONTRIBUTION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

**DATE LIMITE : 15 FEVRIER 2021
POUR EXAMEN EN 2021**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :

[HTTPS://ICH.UNESCO.ORG/FR/FORMULAIRES](https://ich.unesco.org/fr/formulaires)

Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. *Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.*

Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne

A.1.b. *Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.*

Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne

A.1.c. *Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)*

NGO-90272

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Organisation :	Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne
Adresse :	2 place de la Bascule – 71550 Anost – France
Numéro de téléphone :	(+33)3 85 82 77 00

Adresse
électronique : contact@mpo-bourgogne.org

Site Internet : mpo-bourgogne.org

Autres informations
pertinentes :

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.

Titre (M./Mme, etc.) :	M.
Nom de famille :	Bing
Prénom :	Jean-Baptiste
Institution/fonction :	Directeur de la MPOB
Adresse :	2 place de la Bascule
Numéro de téléphone :	(+33)3 85 82 77 00
Adresse électronique :	jeanbaptiste.bing@mpo-bourgogne.org
Autres informations pertinentes :	

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

B.1. Décrivez la participation de votre organisation à l'effort de l'État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) (Article 13 et Directives opérationnelles (DO)154) en élaborant, par exemple, des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s'impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.

Ne pas dépasser 250 mots

La MPOB agit sur plusieurs échelles territoriales (communale, locale, départementale, régionale, nationale). Chacune de ces échelles est l'occasion d'établir des partenariats avec les autorités et collectivités compétentes (commune, PNR du Morvan, Conseil départemental, Conseil régional, État). À chaque fois,

¹ Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E.

l'autorité compétente sollicite la MPOB selon ses besoins : appui technique concernant la sauvegarde, l'archivage et la valorisation du PCI et des pratiques liées, relais local, compétence d'animation territoriale, etc. Chaque renégociation des partenariats permet d'actualiser et de se situer au plus près des besoins. Les rapports issus de ces travaux permettent ainsi de proposer aux collectivités des orientations en matière de réglementation et de pratiques relevant du PCI.

Dans le cadre de « l'éducation populaire », la MPOB est en particulier très attentive :

- À mettre en place des procédures respectant une éthique rigoureuse quant à la collecte, à l'archivage et à la mise à disposition (au grand public, aux artistes, aux chercheurs) des documents.
- À préserver le caractère vivant des pratiques liées au PCI en associant amateurs et professionnels.

Elle demeure en contact étroit avec les collectivités et autorités compétentes afin d'inciter celles-ci à tenir compte de ces impératifs.

=> En cours.

B.2. *Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le PCI (DO 154).*

Ne pas dépasser 250 mots

La MPOB fait partie du réseau des « Ethnopôles » piloté par la Direction générale des patrimoines (DG Pat) du Ministère de la Culture. Par le biais de ce réseau elle peut :

- Constituer une interface entre la société civile des territoires où elle agit et les partenaires scientifiques et académiques agissant dans la recherche-action en sciences sociales
- Constituer une interface entre la société civile des territoires où elle agit et les partenaires culturels associés au réseau et actifs autour du PCI.
- Être un relais aux niveaux local, départemental et régional pour l'application des politiques nationales et, en retour, un canal de remontée des besoins, revendications...

La MPOB fait partie de divers fédérations ou regroupements d'associations, qui entretiennent des liens plus directs avec divers instances publiques aux niveaux régional et national : Fédération des Associations des Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT, notamment commission documentation), Défense et Promotion des Langues d'Oïl (DPLLO, notamment Comité d'experts pour une politique des langues d'oïl), Coordination régionale des acteurs du conte en BFC (CRAC BFC). Être présent dans les instances de ces groupements permet ainsi :

- D'échanger au sujet des « bonnes pratiques » et des outils de revitalisation et de transmission,
- De se coordonner et de mener des actions communes avec des associations agissant ailleurs en France et en Europe francophone dans des domaines qui nous sont communs.

=> En cours (label à renouveler en 2024).

B.3. *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation dans l'élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).*

Ne pas dépasser 250 mots

La MPOB n'est pas impliquée directement dans ce volet : elle répond aux demandes de contribution de la DG Pat et du Ministère de la Culture sur demande, en fonction des projets et des besoins relevant de son domaine de compétence.

B.4. *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale, ou des propositions de bonnes pratiques de sauvegarde.*

Ne pas dépasser 250 mots

Projet « Paroles vigneronnes », mené avec l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne et soutenu par la Direction Régionale à l'Action Culturelle Bourgogne-Franche-Comté (DRAC BFC : direction du Ministère de la Culture déconcentrée en région). De 2017 à 2020, l'équipe scientifique de la MPOB a mené une enquête de terrain, permettant de recueillir, archiver et valoriser des témoignages de vignerons via diverses méthodes de médiation : expositions, cafés-débats, etc. Ce premier volet a déblayé et identifié les grands thèmes jugés prioritaires par la communauté vigneronne, afin d'intégrer les pratiques, savoirs, savoir-faire, récits, etc., relevant du travail de la vigne et du PCI à la gestion du label « Patrimoine mondial » en fonction de grands enjeux (changement climatique, vie des villages, régime de propriété, la vigne comme plante...). Le second volet (prévu 2021-2023, en cours de négociation) devrait viser à étendre la diversité sociale des témoignages (ouvriers-vignerons, femmes...), à entrer dans le détail de chaque thème et enjeu, et à imaginer de nouveaux modes de médiation.

B.5. *Décrivez la participation de votre organisation à l'identification, la définition (Article 11.b) et l'inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

La MPOB n'intervient pas directement dans l'identification et l'inventaire du PCI ; en revanche, elle fournit une expertise scientifique et/ou un appui culturel aux groupes, communautés habitantes, etc., désireux de s'investir dans une telle démarche ou dans toute autre démarche visant à sauvegarder, transmettre, revitaliser des pratiques relevant du PCI. Cela peut passer soit par le biais des adhérents et bénévoles de la MPOB impliqués eux-mêmes dans ce genre de démarche, soit par une sollicitation directe de l'association par une autre association, une commune, un service régional ou déconcentré en région, un groupe professionnel...

De même, via le réseau des Ethnopôle, la MPOB collabore avec des institutions d'autres régions directement impliquées.

Enfin elle mène une action de mise en réseau des locuteurs des langues d'oïl et des associations qui les rassemblent, avant tout au niveau de la région BFC, de manière plus large au niveau interrégional, afin que ces langues menacées soient mieux reconnues : elle fournit aux ateliers et associations « de base » les moyens de procéder, s'ils le souhaitent, à cet inventaire.

=> En cours.

B.6. *Décrivez la participation de votre organisation à d'autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l'Article 13 et la DO 153 qui visent à :*

- a. *mettre en valeur la fonction du PCI ;*
- b. *encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;*
- c. *faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux informations relatives au PCI, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

La MPOB mène une action fondée sur la « recherche-expérimentation » et la « médiation artistique

orale ». Conjuguant expertise scientifique et savoir-faire culturel, elle est active à la fois dans la sauvegarde et l'inventaire, dans la création directe, dans le soutien à la création, à la transmission et à la valorisation. Agissant dans les différentes pratiques de l'oralité (contes et récits ; chant, danse et musique « trad » ; langues régionales ; savoirs et savoir-faire vernaculaires...), elle peut proposer des travaux transversaux. Elle produit des travaux scientifiques, des documents multimédias..., à disposition du grand public.

Elle accueille des artistes et des chercheurs en résidence, dans le cadre d'« échanges équitables » entre résidents accueillis (qui se voient offrir accueil, soutien documentaire et/ou scientifique, mise à disposition de lieux, contacts sur le territoire...) et la MPOB (qui en retour sollicite leur participation à un projet, un outil de médiation, une restitution publique...).

L'équipe salariée et les bénévoles agissent de manière complémentaire et coordonnée sur les différents volets d'action. L'équipe salariée elle-même a été constituée afin de pouvoir mettre des compétences spécialisées (documentaliste-médiatrice, chargée de projets, animatrice, ethnologue...) au service des projets. L'action bénévole de militants engagés en faveur des différentes pratiques de l'oralité permet d'identifier au plus près du terrain les besoins et actions à mener, en particulier en urgence (cas actuellement des langues de Bourgogne, « sérieusement en danger »).

=> En cours.

B.7. *Décrivez l'implication de votre organisation dans les mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du PCI, son respect et sa mise en valeur, en particulier celles définies dans les Articles 14 et les DO 105 à 109 et la DO 155 :*

- a. *des programmes éducatifs, et de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'adresse du grand public, en particulier des jeunes ;*
- b. *des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et groupes concernés ;*
- c. *des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du PCI ;*
- d. *des moyens non formels de transmission des savoirs ;*
- e. *une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire, dont l'existence est nécessaire à l'expression du PCI.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

La MPOB agit dans le domaine éducatif via divers leviers : accueil de groupes scolaires et de loisir ; interventions dans les écoles et les centres culturels ; participation au réseau Écomusée du Parc naturel régional du Morvan et à son programme éducatif liant le PCI au patrimoine naturel et au patrimoine matériel. Lors de chaque intervention, le programme est co-construit avec l'encadrant/l'enseignant, afin de répondre au mieux aux besoins du groupe rencontré (selon le(s) type(s) de pratique(s) de l'oralité visée(s), selon XXX).

La MPOB mène une activité de prospective et de mutualisation pédagogique avec ses partenaires régionaux en animant une « commission pédagogique » visant à conjuguer excellence pédagogique et mise au point de didactiques non-formelles de transmission, transférables aux différentes pratiques de l'oralité. Elle bénéficie d'une reconnaissance de l'Académie de Dijon.

La MPOB collabore avec des institutions d'éducation de la région (CFPPA de Château-Chinon...) pour animer des formations spécifiques ; un BAFA est en train d'être mis au point. La reconnaissance par la DIRRECTE est en cours de renouvellement.

La MPOB accueille dans ses locaux des enseignants et des ateliers soucieux de pratiquer une transmission non-formelle de leurs arts.

=> En cours.

C. Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale

Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l'Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :

- a. le partage d'information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;
- b. la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 créés sous les auspices de l'UNESCO (DO 88) ;
- c. le développement de réseaux d'ONG, de communautés, d'experts, de centres d'expertise et d'instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).

Ne pas dépasser 250 mots

La MPOB travaille pour l'instant surtout au niveau national. Un passage à l'échelle supérieure constitue l'un des axes de travail pour les années à venir : déjà en cours pour les langues d'oïl (îles anglo-normandes, Wallonie, Jura suisse), il démarre pour le champ scientifique (Burkina Faso, Brésil).

=> En cours.

D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

- D.1** Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l'Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.

Ne pas dépasser 250 mots

Réunion de consultation du 18 avril 2019 à Paris (siège de l'UNESCO).

- D.2** Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (DO 26 à 31), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.

Ne pas dépasser 100 mots

Non.

D.3 De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?

Ne pas dépasser 500 mots

Suite au renouvellement quasi-total de son équipe salariée en 2018 puis en raison de la crise de la Covid-19 en 2020, la MPOB n'a pu s'investir activement auprès du Comité – en dépit d'une première participation à une réunion des ONG en 2019. Une réorganisation interne et une redéfinition des objectifs et des modes d'actions de la coordination entre salariés et bénévoles au cours du 1er semestre 2021 devrait permettre de plus s'investir dans ce champ-là. Il s'agit en particulier de faire le lien entre les acteurs et associations de terrain et les outils offerts par l'UNESCO, et inversement de faire remonter auprès du comité les besoins et actions des premières.

La proximité physique entre la Bourgogne et Paris devrait être un atout à valoriser.

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :

E.1. Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?

Ne pas dépasser 250 mots

Très bonne maîtrise du français, langue maternelle et/ou de travail de l'association. Maîtrise suffisante de l'anglais par un nombre limité de bénévoles et de salariés. Présence de bilingues en différentes langues (bourguignon-morvandiau, indonésien, hollandais...).

E.2. Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.

Ne pas dépasser 250 mots

La MPOB hérite de quarante années de travail associatif et artistique dans les différents domaines de l'oralité (musique, danse et chant « trad' » ; conte ; langues régionales ; savoirs et savoir-faire vernaculaires ; etc.). Elle s'occupe de sauvegarde (archivage, numérisation...), de mise à disposition du public, de valorisation scientifique et de revitalisation. Pour cela, elle met à disposition du public un Centre de ressources et de documentation, ses salles d'exposition et de pratique, et les compétences humaines, logistiques, artistiques et scientifiques de ses salariés. Elle mène ses propres projets à destination des professionnels et des amateurs, et soutient les projets de ses membres. Par l'organisation de rencontres de tout types (festivals, veillées participatives...) et dans le respect des principes de l'éducation populaire, elle vise à une montée en compétence des publics.

E.3. Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.

Ne pas dépasser 250 mots

Afin de sélectionner les projets de résidence artistique et/ou scientifique, l'équipe de la MPOB a mis au point une procédure d'examen de dossiers selon des critères rigoureux : adéquation des demandes au fonds

documentaire et aux compétences de l'équipe salariée et des bénévoles ; intérêt territorial ; intérêt artistique.

De même, pour répondre aux demandes de stage, la MPOB s'efforce de définir des missions en adéquation tant avec les projets des demandeurs qu'avec les siens.

E.4. *Votre organisation a-t-elle l'habitude d'élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

Ne pas dépasser 250 mots

La rédaction de rapports d'activités, de comptes-rendus d'action, d'articles scientifiques, de communiqués de presse est maîtrisée par toute l'équipe salariée et par plusieurs bénévoles – en français.

E.5. *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Ne pas dépasser 250 mots

Le travail international demeure exceptionnel pour la MPOB (contacts épisodiques avec des chercheurs, des artistes ou des militants étrangers, en Europe surtout et en Afrique un peu).

Toutefois l'équipe scientifique de la MPOB a l'habitude de travailler avec des communautés étrangères et immigrées de multiples origines installées sur le territoire bourguignon, et plusieurs membres de la MPOB (directeurs, bénévoles) ont vécu et travaillé plusieurs années en Asie, en Afrique ou en Europe. Ces compétences à l'international demandent à être valorisées.

F. Coopération avec l'UNESCO

Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l'UNESCO (en coopération directe avec l'UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l'UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).

Ne pas dépasser 250 mots

Pour l'instant, nul. Ce serait l'un des axes de travail pour les années à venir.

G. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite (continuer à) faire partie du Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à la décision du Comité de maintenir l'accréditation de votre organisation.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

oui

non

H. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation.

Nom : BING Jean-Baptiste

Titre : Directeur

Date : 26 janvier 2021

Signature :

